

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 23/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

L'an 2023, le 23 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/05/2023.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/05/2023
Mise en ligne sur le site internet le 30/05/2023

Excusés : ayant donné procuration : M. MILLET Jean-Luc à Mme THOMAS Valérie

A été nommé secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D23_032 – Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Vu la délibération D22_026 du 17 mai 2022 portant modification du règlement intérieur du restaurant scolaire ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications ont été apportées au règlement intérieur du restaurant scolaire.

A savoir :

- Modification des règles concernant la discipline et le respect.
 - * Ajout de la phrase suivante : "Pour des raisons de sécurité, le brassage entre les élèves de Veaugues et les élèves de Jalognes et Vinon ne sera pas autorisé."

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications du règlement intérieur du restaurant scolaire comme indiqué dans le document annexé.
- **DIT** que les nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/05/2023
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie

